

LE DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION -- 3 HEURES DU MATIN

Contre le désir du ministère la Bourse de Commerce décide de reprendre ses cotations

Paris, 17 janvier. — Ce matin, les membres du syndicat des blés, seigles, avoines et farine fleur, se sont réunis à la Bourse de Commerce, pour décider de la reprise des cotations des céréales et farines.

M. Proust, président, après avoir mis les membres au courant de ce qui s'était passé depuis 18 heures, a rendu compte de sa démarche d'hier soir à la commission permanente des blés et au ministère du Commerce.

A la commission des blés, M. Proust a été vivement interpellé par les représentants des cultivateurs qui n'étaient pas partisans de la suspension des cotes, mais tout s'est calmé lorsque M. Chéron, ministre de l'Agriculture, s'est associé aux réticences de son collègue du Commerce, sur la suspension des cotations en présence de la hausse subite des devises étrangères.

M. Proust s'est ensuite rendu au ministère du Commerce où l'avait appelé le chef du cabinet de M. Dier.

Il fut de nouveau félicité, puis il apprit que le ministre verrait avec plaisir le maintien de la suspension des cotations des céréales en attendant les résultats des débats parlementaires sur la répercussion de la baisse du franc et les moyens de l'enrayer.

M. Proust répondit ne pouvoir prendre d'engagement, car il n'est que mandataire des membres du syndicat. Il promit de recommander la plus grande modération dans les affaires à traiter à l'exemple du président du syndicat des sucrés, dans le rétablissement de la cote.

M. Proust a reconnu d'ailleurs que les premières décisions avaient pu être prises abusivement à la Bourse de Commerce, mais ne fallait-il pas agir au plus vite ?

Il a fait remarquer aussi qu'une pétition circulant hier en Bourse demandant au ministre la fermeture de la Bourse de Commerce et par conséquent l'annulation des contrats en cours.

Cette mesure, qui elle faisait le jeu de certains spéculateurs, était réprouvée par la grande majorité, et il n'en fallait nullement faire état.

C'est dans ces conditions que s'est ouvert cet après-midi le scrutin à bulletins secrets et par appel nominal sur la question suivante :

Doit-on recommencer aujourd'hui la cotation des céréales et farines, ou doit-on la suspendre jusqu'à nouvel ordre ?

Cinquante-huit maisons de la place présentaient part au vote.

La reprise immédiate des cotes a été votée par 42 voix sur 57.

Dans ces conditions, il a été entendu que reprendrait les cotations des céréales à partir d'aujourd'hui jeudi avec les restrictions déjà appliquées par le marché des sucrés.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 janvier. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Millerand. Les sous-secrétaires d'Etat avaient été spécialement convoqués. A l'issue des délibérations qui, commencées à 10 heures, furent terminées à midi, le communiqué officiel suivant a été communiqué :

Le conseil a approuvé les diverses mesures arrêtées hier dans les conférences tenues sous la présidence de M. Poincaré, savoir :

- 1° répression des fraudes fiscales par un contrôle plus rigoureux des valeurs mobilières et renforcement des pénalités ;
- 2° répression de la spéculation sur le franc et des fonds publics ;
- 3° institution d'un double décime sur l'ensemble des impôts ;
- 4° autorisation de procéder par décret aux mesures de réorganisation administrative nécessaires pour réaliser un milliard d'économies budgétaires.

Le gouvernement posera la question de confiance sur ces différents projets. Il demandera aux commissions de les rapporter sans retard de façon qu'elles puissent être discutées à la séance de mardi.

La proposition de M. Dior, ministre du Commerce, le conseil a décidé le dépôt de loi autorisant le gouvernement à suspendre par décret les importations qui ne correspondent pas à des nécessités nationales.

Les mesures projetées par le gouvernement

Paris, 17 janvier. — Voici le résumé des deux projets de loi que le gouvernement a déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre.

Le premier projet est relatif à la répression de la spéculation.

Il comprend :

- 1° un renforcement du contrôle des opérations de change par l'autorisation préalable des chambres de commerce pour les opérations de change étrangères effectuées dans un but commercial ;
- 2° la nécessité d'une autorisation préalable du ministre des Finances, autorisation révocable en cas d'abus, pour la tenue du répertoire des changes.

Le deuxième projet est relatif aux diverses dispositions fiscales ou autres tendant à assurer l'équilibre du budget des dépenses recouvrables.

Ces dispositions sont les suivantes :

- A) Réalisation d'un milliard d'économies : Le gouvernement réclame, à cet effet, le droit d'appeler par décret toutes les réformes et simplifications administratives nécessaires. Tout décret qui apporterait des modifications aux lois de finances devra être soumis dans un délai de 6 mois à la sanction législative. Aucune création d'emplois ou recrutement de personnel ne pourra être maintenu sans avoir été précédé de services qui auront été supprimés.

B) Répression des fraudes : Le gouvernement demande la répression des fraudes par le renforcement du contrôle sur les signes extérieurs et par l'établissement d'un carnet de coupons pour les livres au porteur.

C) Création de ressources nouvelles : Le gouvernement demande quatre milliards à l'établissement d'un double décime portant sur l'ensemble de nos contributions, sauf sur les droits de douane ayant un caractère protecteur. Tout nouveau droit de douane sera soumis à l'approbation des deux Chambres. Il proposera, enfin, la révision, dès 1924, des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties.

D) Accélération du recouvrement de l'impôt : Le ministre des Finances demande une bonification d'intérêt au cas de paiement par anticipation des contributions directes et inversement une majoration à la charge du contribuable en cas de paiement tardif de ses contributions. Le ministre demande également une limitation de la faculté de paiements en rentes de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

E) Création des caisses des pensions de guerre destinées à amortir au moyen d'un annuité constante la dette des pensions et à alléger en conséquence la charge budgétaire des prochains exercices.

Ces diverses mesures permettront au gouvernement de disposer d'environ 7 milliards d'économies ou de ressources nouvelles qui lui permettront de réaliser l'équilibre des dépenses recouvrables.

PLUS HEUREUX QUE LE « DIXMOUE » Le dirigeable américain « Shenandoah » fait un atterrissage émouvant

New-York, 17 janvier. — Le dirigeable « Shenandoah » qui faisait route vers le Pôle, a été contraint, par la tempête, d'atterrir dans des conditions très difficiles.

L'équipage du « Shenandoah » est épuisé de fatigue, mais très heureux d'avoir subi cette épreuve critique.

Le pilote Heinen, considéré comme un héros, a dit :

Je ne voulais pas être emporté vers la mer comme le *Dixmoue*, j'ai pu tenir, difficilement, proue au vent. La déchirure de l'enveloppe extérieure du dirigeable me faisait craindre une chute.

Les experts constatent qu'il est prouvé que le dirigeable peut lutter contre les tempêtes les plus violentes et jugent cette expérience comme étant une preuve heureuse.

L'État vient encore de rembourser 100 millions à la Banque de France

Paris, 17 janvier. — Au bilan hebdomadaire publié aujourd'hui par la Banque de France, les 400 millions de francs se trouvent en nouvelle diminution de 100 millions.

Cette diminution, fait suite à deux réductions, s'élevant chacune à 200 millions de francs, qui avaient figuré aux deux précédents bilans hebdomadaires.

Le trésor a donc remboursé à la Banque de France, un demi milliard de francs en trois semaines.

La circulation des billets de banque qui atteignait 39.172 francs il y a 8 jours, revient aujourd'hui à 28.678 francs, en diminution elle-même de 500 millions pour la semaine.

UNE POLLE SE MUTILE ET MEURT DE SES BLESSURES

Vesoul, 17 janvier. — A Champagny-De-lay, la jeune Germaine Marcelle, 16 ans qui ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés, profitant d'un moment d'inattention de sa mère, se rendit au water-closet et s'y mutila après avoir :

Elle décéda après d'atroces souffrances.

Aujourd'hui, le tribunal de Marseille entendra les premiers témoins dans l'affaire des carnets médicaux

Marseille, 17 janvier. — Les débats de l'affaire des carnets médicaux ont repris ce matin à 9 h. 30.

Même affluences, même cohue dans la salle des débats. Au début de l'audience le tribunal déclare recevable la constitution de la partie civile de l'Union fédérale des Médicins, puis M. Jourdan, défenseur de Paradis, secrétaire général de l'Association des Médecins, a été entendu.

Angèle le ramplaca aussitôt par un nouvel ami, Edouard Delsart, mineur également, avec qui elle habitait trois mois.

Lundi, elle disparaitrait après avoir vendu le mobilier de Delsart.

Ce dernier pensa qu'elle était retournée avec Venet.

Il débarqua ce matin à Méricourt, dans le Pas-de-Calais, où il trouva, en effet, le couple, 16, rue Descours.

Il s'installa pour boire avec eux, mais, comme une discussion s'éleva entre Angèle et Delsart, Venet les pria de s'arranger entre eux et disparut.

Toujours se querellant, le couple se présente à 2 heures à l'hôtel de la Poste Noire.

Une demi-heure après, Delsart demanda au patron d'arrêter la police.

Pour venger son honneur outragé, dit-il, je viens de couper le cou à mon ami.

Au commissaire, Delsart donna tranquillement ce détail :

La pointe du stylet s'étant engagée dans une maille du collier d'Angèle, j'ai dû forcer et lui ai remis le cou, pour être bien sûr que la mort viendrait.

Angèle Dehan a été transportée à l'hôpital avec une artère sectionnée. Son état est désespéré.

L'ASSASSINAT DE PHILIPPE DAUDET

Paris, 17 janvier. — M. Jacques Allard, beau-frère de M. Léon Daudet, s'est présenté hier chez M. Bertrand, juge d'instruction et lui a remis une lettre dans laquelle, en 14 points, il relève ce qu'il a trouvé d'incohérent dans les dépositions, faites précédemment par MM. Delange et Larènes, contrôleurs des recherches et la Sûreté générale ; Blondel, commissaire divisionnaire, et Le Flaoutier, libraire, au sujet des événements qui entourèrent la mort de Philippe Daudet, son neveu.

Je crois bien que c'est le mari de cette jolie femme qui a raison.

Le *Matin* fait très bien ressortir l'œuvre de nos ennemis.

Au point de vue de la chance en général, l'opinion des financiers est nette et elle peut se résumer comme suit : « Il y a contre le franc une violence et une intelligence campagne qui sévit à l'heure actuelle. Ces alliés, étrangers que si elle dispose des moyens de pression, c'est-à-dire de stocks de francs très considérables qui peuvent être offerts en masse pour faire baisser la devise française.

Il suffit donc que la confiance renaisse, pour démunir de leurs armes ceux qui ont entrepris cette campagne de spéculation.

Imaginez les quantités de francs nécessaires à ces attaques massives.

Du moment que le gouvernement ne s'affole pas, et qu'il recourt à des mesures budgétaires et fiscales, au lieu de se laisser entraîner sur le terrain de l'inflation où on cherchait à le pousser, rien n'est perdu, et plus exactement, tout est sauvé.

Privés de l'appui de ceux qui — sans être hostiles — cherchent uniquement à faire des bénéfices, les véritables ennemis de la France, démunis de francs, ne pourront plus jeter sur le marché des paquets de deux ou trois millions à la fois, comme cela se faisait en bourse d'Amsterdam.

Le bon sens français force le reste.

CONCERT « RADIOLA »

Audition du 18 janvier

A 20 h. 30, cours des colonies du Havre, Liverpool et Alexandrie ; communiqué des concerts de Paris ; informations de la matinée ; à 12 h. 45, radio-concert par l'orchestre symphonique Radiola ; à 13 h. 45, cours des changes et des valeurs ; à 16 h. 30, cours de la Bourse du Commerce de Paris (blé, avoine, sucre) ; cours Masquelier des cotons ; cours des métaux ; cours de la Bourse de Paris, changes et valeurs ; informations générales ; à 16 h. 45, radiodiffusion par l'orchestre symphonique Radiola ; à 17 h. 45, résultats des courses ; informations parlementaires.

A 20 h. 30, informations : chronique théâtrale par Radio-Sonnie ; à 21 heures, cours de piano par T. S. E. P. 3, physiologie et pratique par le Maître E. Gratia ; 7° concours ; les adjoints mécaniciens (curiosités, maladie des pianistes, comment s'en préserver) ; Radio-concert avec les concours de M. Valdivia :

1° Adoration (Fillipucci) ; 2° Ave Maria (Gounod), chant, M. Valdivia ; 3° Le jeune religieux (Schubert-Gounod) ; 4° Aria et prélude des Bucoviques (J. Pillois) flûte ; 5° Largo (Haendel) ; 6° Méditation (Galliotti), violon ; 7° Le Sommeil de la Vierge (Masc. et) ; 8° Adagio (Corelli), violoncelle ; 9° Air d'Église (Stradella), chant, M. Valdivia ; 10° Nativité (H. Torrandell).

Concert de la Tour Eiffel

A 18 heures, concert avec les concours de Mlle Lepeuple, cantatrice, M. André Lebon, de l'Opéra, M. Paul Langlois, de l'orchestre de Paris, violoniste.

Programme : Paysage de Reynaldo Hahn ; Air de Werther, de Massenet ; L'atmosphère du Moulin, de Bruneau ; Mal, de Reynaldo Hahn ; La bergère Annette, musique de Jean Hazart ; Air de Thais, de Massenet ; Romance et tarentelle, de Adolphe Borchard ; Duo de Mireille, de Gounod ; Duo de Carmen, de Bizet ; Duo de Manon, de Massenet.

Un ouvrier tue son amie d'un coup de stylet

Il raconte cyniquement qu'il a fallu « forcer »

Saint-Etienne, 17 janvier. — Mme Angèle Dehan, 32 ans, étant en instance de divorce avec son mari, M. Emile Theret, avait accordé ses faveurs à un ouvrier mineur du Pas-de-Calais, nommé Venet, puis, le laissa pour revenir à Saint-Etienne, son pays natal.

Angèle le ramplaca aussitôt par un nouvel ami, Edouard Delsart, mineur également, avec qui elle habitait trois mois.

Lundi, elle disparaitrait après avoir vendu le mobilier de Delsart.

Ce dernier pensa qu'elle était retournée avec Venet.

Il débarqua ce matin à Méricourt, dans le Pas-de-Calais, où il trouva, en effet, le couple, 16, rue Descours.

Il s'installa pour boire avec eux, mais, comme une discussion s'éleva entre Angèle et Delsart, Venet les pria de s'arranger entre eux et disparut.

Toujours se querellant, le couple se présente à 2 heures à l'hôtel de la Poste Noire.

Une demi-heure après, Delsart demanda au patron d'arrêter la police.

Pour venger son honneur outragé, dit-il, je viens de couper le cou à mon ami.

Au commissaire, Delsart donna tranquillement ce détail :

La pointe du stylet s'étant engagée dans une maille du collier d'Angèle, j'ai dû forcer et lui ai remis le cou, pour être bien sûr que la mort viendrait.

Angèle Dehan a été transportée à l'hôpital avec une artère sectionnée. Son état est désespéré.

LES COURSES

JEUDI A VINCENNES

Prix de Bourges, — 1^{er} Unelle, Bernardin ; 2^e Urbaine, L. Potier.

Pari-mutuel : Pesage 34, 32, 44,50 ; pelouse 24, 11,50, 26,50.

Prix de Montbrison. — 1^{er} Tot on Tard, Waziers ; 2^e Thalie, Simonard ; 3^e Tante Hélène, Monsieur.

Pari-mutuel : Pesage 58,50, 29,50, 38,50, 42 ; pelouse 58, 21,50, 19,50, 19.

Prix de Cresserons. — 1^{er} Tempête E. Marlet ; 2^e Timarol, Gougeon ; 3^e Théodora, Boudou.

Pari-mutuel : Pesage 62,50, 27, 116,50, 67,50 ; pelouse 50,50, 16, 42, 26,50.

Prix de Créteil. — 1^{er} Unité, Monsieur ; 2^e Usage, Capovilla.

Pari-mutuel : Pesage 15, 13, 48,50 ; pelouse 7, 6,50, 7,50.

Prix de Charolles. — 1^{er} Uranus, Chéroul ; 2^e Univers, Limant.

Pari-mutuel : Pesage 34, 17,50, 43, 30,50 ; pelouse 17, 9, 45, 10.

MARCHE DE LYON VAISE

Porcs amenés 322 ; renvoi 10 : Première qualité, 6.40 ; deuxième, 6.20 ; troisième, 6.00. Extrêmes : 5.90 à 6.50.

Moutons, amenés 100 ; renvoi 0 : Pays, 11.00 à 11.50 ; agneaux, 12.00.

Notre Concours du Temps de Noël

La distribution des prix continuera aujourd'hui, à partir de 13 heures, à notre hall, avenue de la Gare.

LES Sports

U.S. Vichysoise (1) contre U.S. Nivernaise (1) dimanche à Nevers

Dimanche prochain, le « Pré Fleuri » sera le théâtre d'un beau match de rugby, qui mettra aux prises l'Union Sportive Vichysoise (1) et l'Union Sportive Nivernaise (1).

Si le beau temps persiste, nul doute que la foule des grands jours se donnera rendez-vous sur la verdure du Pré Fleuri, pour assister à une belle démonstration de hand-ball dont elle a été servie depuis plus d'un mois.

L'équipe Vichysoise, bien connue du public nivernais, est très affaiblie et pratique cette année un rugby qui s'est très sensiblement amélioré depuis la saison dernière ; aussi déplacera-t-elle son meilleur team, désireuse de laisser une excellente impression à tous les Nivernais.

Après leur victoire au dimanche dernier sur Montluçon, les joueurs feront tous leurs efforts pour faire la passe de deux.

De son côté, l'équipe locale mettra sur pied son meilleur quinze possible pour donner la réplique à leurs bons amis de Vichy.

Le dernier match de championnat de l'Union Sportive Nivernaise contre le Foot-Ball Club Moulinois a été très marquant ; la victoire arrachée de justesse par ces derniers aurait pu, avec un peu de chance, se traduire par un éclatant succès en leur faveur. Ne manquera-t-il pas, en effet, deux essais en excellente position qui furent, on ne sait pourquoi, refusés imparablement par un arbitre quelque peu partial.

Bref, Vichysoise et Nivernais ont à cœur de faire d'elles-mêmes, au cours de leur prochain match, un beau spectacle. Le dimanche prochain, que Phœbus veuille également briller avec non moins d'éclat et le public ne sera pas mécontent de la délicieuse après-midi qu'il aura passée au « Pré Fleuri ».

F.-C. MOULINOIS (RESERVES) CONTRE A. S. BOURBONNAISE (1)

Dimanche prochain, l'Association Sportive Bourbonnaise (1) recevra, sur son terrain de Saint-Denis, l'excellente équipe réserves du Foot-Ball Club Moulinois.

Pour la première fois de cette année, les deux équipes se trouveront en présence ; le F. C. M. doit vaincre l'A. S. B. la saison dernière, mais, quoiqu'il en soit, ces deux équipes ont eu de nombreux succès cette année fort remarquables.

L'A. S. B., espérons-le, se présentera à peu près au complet ; ses victoires nombreuses sur les équipes réserves nous montrent les avantages accomplis et nous font augurer une partie très disputée. Sans espérer la victoire, l'A. S. B. compte bien se montrer digne de rencontrer une grande équipe comme le F. C. M.

Voici la composition probable du onze bourbonnais : gardien de but, François ; arrières : Fougère et Bernaud ; demis : Bergeret (cap), Forge, Maupas ; avants : Gergel, Dauville, Juillier, Minet, Moreau. La présence de Forge est peu probable ; s'il est indisponible ce sera une grosse perte pour l'A. S. B.

LE CHAMPIONNAT DE L'ORLEANAIS

Trois équipes du C. A. P. étaient aux prises, dimanche, avec l'Union Sportive Orléanaise (promotion).

A Orléans, la seconde du C. A. P. fut battue par 3 buts à 0, mais n'en resta pas moins défensive du titre. De même, à Pithiviers, la troisième équipe promotion s'adjuga la place en battant les Orleanais sur 5 à 2.

Tout l'intérêt de la journée devait cependant se porter sur la partie qui mit en jeu les deux premières équipes des deux clubs.

Les sportsmen, nombreux, qui assistaient à ce match, ne furent pas déçus ; la partie, d'un bout à l'autre fut intéressante, et l'arbitrage impeccable. De part et d'autre, on joua avec beaucoup de sérieux et de franchise.

Les équipes de réserve, qui assistaient à ce match, ne furent pas déçues ; la partie, d'un bout à l'autre fut intéressante, et l'arbitrage impeccable. De part et d'autre, on joua avec beaucoup de sérieux et de franchise.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RUGBY

Dimanche dernier ont commencé les championnats de France de rugby et nous permettront de nous occuper de ce sport favori.

Ce sont les équipes inférieures de première série qui ont ouvert le feu. En équipe deuxième, l'A. S. M., qui a des remplaçants, se fait battre par Albis de 8 à 3.

Le Centre n'aura donc pas été leché puisque le volet d'ouverture du premier match.

En équipe troisième, l'A. S. M. triompha par 9 à 0, cette équipe peut faire mieux et rencontrera le champion de Côte Basque le 27 janvier à Clermont-Ferrand.

Les autres combats verront des rencontres très équilibrées entre des hommes de bonne classe. Ce sera encore un beau gala qui attirera une foule de plus de la nombreuse affluente et qui fait honneur à l'activité du Wonderland Roannais.

GROSS CYCLO-PEDESTRE A MONTARGIS

Le premier gros cyclo-pédestre de l'année a été disputé dimanche en forêt de Montargis. Caillaud, s'est classé premier, accomplissant les 15 kilomètres du dur parcours en 36'20". Derrière lui, se sont classés Meunier, Moreau, Golin, Hautefeuille et Leclair.

COMITE DE LA NIEVRE DE L'U. V. F.

Dans sa réunion du 16 janvier dernier, le Comité départemental de la Nièvre de l'Union Vélocipédique de France a organisé son Grand Prix de Pédestre sur un parcours de 19 k.200.

L'itinéraire est le suivant : Nevers, Vernuche coté 257, Gargigny, Fourchambault, Château-du-Casney, Côte 196, Champ pointu (800 mètres de pentes), Corcelles, Coteaux, Coteaux de Montargis, Les Paillasses, La Pierre percée, Les Saulays, Les Fontaines, rue de la Raitte, route de Marzy, rue des Petites-Carrées, rue du Donjon, rue de Fourchambault, rue du Chemin-de-Fer, rue Saint-Hélène, rue Saint-Gildard, boulevard Victor-Hugo.

Temps : 2 h. 30. Remise des dossards à 12 h. 45, café Descharrères, route de Paris. Départ 13 h. 30, même endroit. Droit d'engagement : 2 francs. Les engagements seront clos le 8 février, dernier délai, chez Sauvanet, 3, place Wilson, Nevers.

De nombreux prix seront attribués à cette épreuve.

FEDERATION MORVANDELLE DE TOURISME

Exposition gastronomique et touristique des 30, 31 janvier, 1^{er}, 2 et 3 février

Au moment où s'exécutent les derniers détails d'organisation qui vont précéder l'ouverture de l'exposition gastronomique et touristique, il convient de signaler comment a été accueillie par les intéressés l'idée de cette première manifestation d'art culinaire qui ne peut qu'être profitable à la région.

C'est, à côté de bien d'autres, l'affirmation que notre région forme un tout bien distinct des pays voisins et qu'elle possède une existence personnelle ainsi qu'une physionomie particulière. Les intérêts économiques demeurent les mêmes, que nous soyons au temps où les lourdes diligences roulaient, de porte en porte, sur nos routes ou bien que nous considérons l'époque plus récente où nos automobiles de fer, et les autos diminuant les distances, rendent plus rapides et plus actives les relations.

Il y a là un fait qui domine l'histoire d'une région, contre lequel ne peuvent même rien les diverses administrations pressées à l'encontre de ce principe primordial, fait composé d'histoire et de tradition, où la géographie joue un rôle dominant, et qui a pénétré peu à peu, à travers les siècles, la physiologie propre à chaque pays.

Une gastronomie régionale — de même que le tourisme régional — a ses limites, parfois précises, d'autres fois un peu moins nettes, car elle tire ses caractères particuliers des productions même du sol. Originale en elle-même, elle a des productions différentes et au sol différent.

C'est donc bien une affirmation d'unité et d'originalité de la région que sera cette première exposition gastronomique. Ce que présenteront les exposants en sera la preuve évidente et c'est l'idée dominante qui doit se dégager tout d'abord de l'inspection des stands.

Cette conception a peut-être étonné un certain nombre d'exposants, mais elle est pourtant marquée par une semblable exposition, et les a trouvés hésitants. Il importe de leur dire que leur incertitude passagère, — surtout si elle est comparée à l'état de certaines régions voisines — ne pourra être interprétée comme une méconnaissance du droit qu'a une région d'avoir sa vie régionale.

Mais, par contre, d'autres sont tentés à se grouper au cœur du pays et à affirmer cette solidarité tacite, dont nous sommes si fiers, l'exemple. Le Val de Loire, ancienne contrée du Nivernais, sera représenté. La Vallée de la Cure, celle de l'Yonne tiennent à honneur d'être présentes et d'un peu partout du pays, les noms connus aux spécialistes, nous ont permis de les réunir.

Tous ont compris les bienfaits de la réclamation collective, celle qui ne prône pas d'abord un produit, mais surtout la région ; l'étonné des noms connus aux spécialistes, nous ont permis de les réunir.

Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.

Leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.

Leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.

Leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.

Leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.

Leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.

Leur participation sera fructueuse. Les exposants, qui ont été si nombreux, ont été très intéressés, et nous espérons que leur participation sera fructueuse.</

ALLIER

Le directeur de l'Office départemental expose à l'envoyé spécial de « Paris-Centre » la situation du travail dans l'Allier

Moulins, 17 janvier. — (De notre envoyé spécial.) — Il n'y a pas de chômage dans l'Allier, jamais la situation du marché du travail n'a été aussi satisfaisante, les offres d'emploi dépassent de beaucoup les demandes et la caisse de secours a été supprimée, tel est le résumé de la longue conversation que nous avons eue avec M. Billard, directeur de l'Office départemental de l'Allier, qui manie chiffres et statistiques avec une dextérité déconcertante, abordé avec nous la question des travailleurs étrangers.

La main-d'œuvre étrangère dans le Bourbonnais — Les étrangers sont-ils nombreux dans le Bourbonnais ?

M. Billard appelle un de ses secrétaires, remue archives, tableaux, fait un rapide calcul.

En 1923 les entrepreneurs et les industriels de la région nous ont demandé 2.612 ouvriers étrangers, satisfaction a été donnée pour 1.002 places. Vous savez que les employeurs doivent verser en faisant leur demande une certaine somme destinée à payer le voyage des ouvriers ; quelq'fois tout est payé et le travailleur ne se présente pas. Malgré ce risque vous voyez que les industriels n'hésitent pas à réclamer main-d'œuvre étrangère.

L'effluve de ces travailleurs n'enlève-t-elle pas une baisse des salaires en lésant sérieusement les intérêts de nos nationaux ?

Nullément, je ne consens à accorder la main-d'œuvre étrangère que lorsque les ouvriers français font complètement défaut et je m'assure que les mêmes conditions sont faites.

D'ailleurs une loi a prévu le cas et je puis vous assurer que nos ouvriers sont bien protégés.

L'Office pour un seul département, est un chiffre ; quels sont donc les pays surpeuplés ou pauvres, qui rejettent ainsi leurs habitants ?

Nous recevons en quantité les Polonais et les Russes qui sont employés comme manœuvres, dans les usines, quelques familles polonaises mises au service de nos agriculteurs ont donné toute satisfaction. Viennent ensuite les Tchèques-Slovaques, les Italiens que le bâton réclame et les Portugais qui travaillent le bois.

Les placements dans l'Allier en 1923 — Combien votre bureau a-t-il effectué de placements en 1923 ?

Dans l'Allier existe trois bureaux de placement, un bureau départemental à Moulins et deux bureaux à Montluçon et Vichy. Ces trois bureaux ont placé en 1923 5.502 travailleurs. Ce chiffre est celui dont nous sommes absolument sûrs, beaucoup de placements faits par notre intermédiaire ne sont pas enregistrés.

Moulins a rendu hier un hommage émouvant aux héros du « Dixmude »

Moulins, 17 janvier. (De notre correspondant particulier.) — En cette matinée pluvieuse, Moulins a rendu un hommage émouvant aux héros du « Dixmude » et à toutes les autres victimes du dévouement patriotique.

Une foule nombreuse a assisté au service funèbre célébré à dix heures à la Cathédrale.

Nous avons noté la présence de MM. Gerbère, secrétaire général de la préfecture, et de M. Marquis, vice-président du conseil de préfecture, représentant le préfet, le général de Champeaux, commandant la brigade de dragons, le colonel Rey, commandant le 6^e régiment de dragons, officiers de la garnison ; le commandant Ripault, commandant la compagnie de gendarmerie de l'Allier, le général de Billy, président de la Société de secours aux blessés militaires, du représentant des nombreux membres de l'association des mutilés et combattants et anciens combattants ; de MM. Saget, président du lycée ; Bruel, président de la Ligue maritime ; Sauty, président du tribunal de commerce ; Bussières, président de l'association commerciale ; Chambon, Demole, Sabatier et Tissier, conseillers municipaux, d'une forte délégation d'hommes du 1^{er} dragons, etc., etc.

Mgr Penon a dit lui-même la messe, pendant laquelle la messe s'est fait entendre.

Avant l'absoute, Sa Grandeur, en de touchantes paroles, a souligné l'héroïsme et le sacrifice de l'équipage du « Dixmude ».

Il a donné lecture de trois, mais sublimes paroles prononcées le jour même des obsèques du commandant du « Dixmude » par M. Fréjus :

« Devant la dépouille du commandant du « Dixmude », il n'y a rien de plus sacré que la mer, car elle est encore rendue, et qui représente ici ses 51 camarades et épouses, est-ce un deuil que nous célébrons ? N'est-ce pas plutôt une apothéose ? »

« Les plumes, même les impressions, ne ont si explicitement leur impression que par le mot essentiellement sacré, le mot de sacrifice. »

C'est tout en effet, quand le patriotisme se hausse jusqu'à fier mépris de la mort pour préparer à la défense de la nation une grande force, une grande volonté, une grande science, qui puisse porter intelligemment à monter incessamment vers Dieu par la découverte des forces cachées de sa création s'écharne à arracher à la nature un secret de plus, quand de nobles cœurs, à l'âge des joies pures de l'amour, résistent hardiment aux attrait d'un foyer cher pour tenter, en se jouant, de former de belles aventures, alors on tient la clé du mystère des existences fécondes. On voit clairement que la mort individuelle est le facteur principal de la vie générale, on comprend la portée sublime de la parole du Christ : « Le grain de blé ne promet des gerbes qu'à la condition de tomber et de mourir dans le sillon. On adore le mystère de Dieu, récapitulé en un fait concret, on admire les millions de martyrs des premiers siècles, plus le bûcher de Jeanne d'Arc, et pour couper court à ces interminables martyrologes des semeurs de vie, on arrive après les deux millions de morts de la guerre, aux vaines du « Dixmude », et en les pleurant, on glorifie leur triomphe. »

« Pour vous, commandant du « Dixmude », la civilisation vous envoie l'amour ardent, à la manière des saints, victorieux des appels vains, qui abandonnent le corps et entendent l'esprit, empêchent les vigoureux essors vers la science et vers la vertu. A votre tour, vous serez devenu un de nos grands chefs chrétiens sans peur, chevaliers sans reproches, tels que ceux qui, récemment ont délivré la patrie. Mais non, c'est votre mort splendide qui lui promet de plus durables conquêtes. Oui, encore une fois ce grand deuil prépare des triomphes. A la complainte universelle, se mêlent les accents de la fierté et de l'espérance. La douleur des mères les larmes de tant de jeunes veuves, laissent encore quelques échappés de doux sourires sur les bureaux où revêt l'époux tant aimé. »

« C'est ainsi que le deuil national nous a lutté, plainte et d'un hymne de gloire. Ce cœur, ému par les dardes, mes frères, je voudrais que déjà on le hissé vers l'autel, à côté des héros des saints. Mais non ; suivant les rites sacrés, héros par la prière, les défunts triomphent. Haut les cœurs ! Sursum corda ! et que l'archange saint-Michel, patron de la France, ouvre dans la lumière sainte à nos cinquante deux martyrs les portes éternelles. »

Après un éloquent parallèle entre la perte de la République et celle de Mgr Penon terminée par un vibrant hommage aux deux glorieux équipages tombés l'un et l'autre au service de la science et de la patrie.

Union chorale. — C'est demain samedi 19 janvier, à 20 h., que notre activité sociale, donnera son second concert, suivi d'une sauterie et kermesse.

Nul doute que l'assistance nombreuse du précédent concert se pressera à l'entrée de l'Élysée Palace.

État-civil : — Naissances. — Marguerite Aujour, rue du Marché 14 ; Marie Tixier, rue Croix 34 ; Suzanne Drouot, rue de la République 20 ; Georges Pury, rue de la République 20 ; Georges Pury, rue de la République 20 ; Denise Lacroix, rue du Marché-Joffre 40 ; Simone Gilles, Impasse Arnaud, 12 ; Jean Guillon, rue de Lisbonne, 35 ; Gabriel Bassot, boulevard du Congo, 8 ; Gilbert Girard, rue Henriette ; Robert Darjoux, rue Gernot 2 ; Simone Chambel, rue Duchon 21.

Publications de mariage : — Jean Contoux, plombier, rue des Prairies, et Hortense Perol, giletière, rue Duchon 14 ; Claude Goutorbe, plombier à Mayet-de-Montagne, et Marie-Louise Dubessy, Impasse Bonnamour ; Emile Pajou, employé de commerce, rue Lucas, et Hélène Barthelot, employée de commerce, rue Louis-Blanc ; Léon Gay, plâtrier, boulevard de l'Hôpital 2 bis et Jeanne Eliait à Villers ; Alfred Réal, plâtrier, rue Beaupréau, 8, et Marie Bussières, rue Beaupréau 8.

Mariage. — Jean Flanchin, 39 ans, cultivateur à Bussat et Anne Bouffier, 35 ans, route d'Abrest.

Décès. — Victor Morlet, 71 ans, rue de l'Établissement ; Gilbert Cholet, 26 jours, rue de Sport 1 ; Charles Lapresse, 77 ans, instituteur, rue Charlot ; Alfred Sève, 53 ans, cuisinier, rue de la Source de l'Hôpital ; Claude Faulconier, 70 ans, chéniiste, rue Carnot 37 ; Jeanne Sergère, 78 ans, veuve de Gilbert Riboulet, rue de la République ; Léonard Soupet, 65 ans, menuisier, rue Charasse 10 ; Jeanne Flanche, 60 ans, épouse de Augustin Charles, rue Forestier, 9.

Thé Chambard le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

MOULINS

LA PRESENTATION DE L'ÉTENDARD AU 1^{er} DRAGONS

La présentation de l'étendard du 1^{er} dragons aux soldats du régiment, aura lieu le jeudi 24 janvier courant, à 14 heures, sur le rond-point du Cours de Bercy. Dans la même cérémonie, les adieux seront également faits à l'étendard du régiment.

L'itinéraire à l'aller sera le suivant : pont Rogemorts, avenue d'Orville, avenue d'Alsace-Lorraine, avenue Meunier, rue Philippe-Thomas, place de la Gare, avenue Théodore-Barville, Cours de Belgique, côté rue, Cours d'Angoulême, côté de cours de Russie, rue de Paris, Cours de Bercy ; retour : Cours de Bercy, rue de Paris, mairie, rue de l'Horloge, rue d'Allier, place d'Allier, rue Blaise-Pascal, rue Rogemorts.

Le maire de Moulins invite ses concitoyens à assister en très grand nombre à cette cérémonie militaire.

LE VENTRE DE MOULINS

Voici, d'après la statistique annuelle de l'octroi tout ce que Moulins a englouti pendant l'année 1923 :

Vin. — Il est entré à l'abattoir 180 bœufs, représentant le poids total de 116.572 kilos de viande ; 1.248 vaches (655.575 kilos) ; 3.500 veaux (424.629 kilos) ; 212 moutons (82.497 kilos) ; 151 chevres (6.194 kilos) et 3.148 porcs (363.017 kilos).

A ces chiffres, il convient d'ajouter les quantités ci-dessus de viandes dépecées : bœufs et vaches, 410 tonnes ; veaux, 110 tonnes ; moutons, 16.310 kilos ; chevres 68 kilos ; chevreux 6.988 kilos ; porcs 16.319 kilos ; chevaux, ânes et mulets 80.181 kilos.

Vieillesse. — Moulins a en outre consommé : 21.110 kilos de conserves de viande ; 4.700 kilos d'extrait de jus de viande ; 15.760 kilos de graisses et lard ; 15.220 kilos d'abats et issues ; 31.201 lapins domestiques ; 90.413 poulets ; 13.200 oies ; 2.735 dindes et dindons ; 6.151 pigeons ; 6 cerfs, biches et sangliers ; 19 chevreuils et daims ; 522 lièvres ; 6.157 lapins de garenne ; 573 oies ; canards sauvages et faisans ; 2.745 perdrix et bécasses ; 106 collets, bécassines et pigeons ramiers ; 1.741 alouettes et ortolans ; 174 kilos de lapins ; 420 kilos de conserves alimentaires ; 3.804 kilos d'amandes et de noisettes décortiquées ; 89.389 kilos de noix, marrons et châtaignes ; 55.801 kilos d'oranges et citrons ; 19.122 kilos de moutarde préparée ; 1.611 kilos de moutarde en grain ou en poudre ; 129.195 kilos d'œufs ; 70.715 escargots ; 2.420 kilos de miel.

Combustible. — Nous nous sommes éclairés et chauffés avec : 23.583 stères de bois ; 63.692 kilos de cotrets ; 7.700 kilos de margolins et charbon ; 430.450 kilos de charbons de bois ; 16.431.342 kilos de charbon de terre ; 14.980 kilos de coke ; 4.100 kilos de tourbe et de lignite ; 100 kilos de suifs brutes ou en branches ; 169 kilos de suifs fondus ou chandelles ; 3.229 kilos de suifs bougies de cire ; 12.183 kilos de bougies steariques.

Fourrages. — La consommation des fourrages s'est traduite par les chiffres suivants : 1.621.061 kilos de foin et regain ; 1.107.029 kilos de pailles de toute espèce ; 1.134.808 kilos d'avoine ; 214.900 kilos de son et recoupes ; 411.529 kilos d'orge et maïs.

Matériaux. — Moulins a employé en matériaux de toutes sortes : 374.677 kilos de plâtre ; 11.731 kilos de chaux et mortiers ; 1.086.190 kilos de ciment de toutes espèces ; 21 mètres cubes de ciment ; 1.094 mètres cubes de moellons et pavés ; 44 mètres cube de pierre de taille dure ; 36 mètres cubes de pierre de taille tendre ; 468 mètres carrés de dalles et carreaux de marbre et granit ; 747.805 kilos de fers et aciers ; 24.611 kilos de cuivre, laiton et bronze ; 80.977 kilos d'ardoises de toutes espèces ; tonnes pressées et à embouteillage ; 39.590 kilos de boissaux, briques et tuiles ; 41.330 kilos de plâtres, dalles, carreaux en émail ; 5.588 kilos d'appareils sanitaires en faïence ; 8.550 kilos d'appareils sanitaires en grès, porcelaine ou fonte émaillée ; 14.500 kilos de matériaux en liège et en caoutchouc aggloméré ; 9.178 mètres cubes de bois de charpente et de charpente ; 2.112 mètres cubes de charpente ou de menuiserie ouvrée ; 355 mètres cubes de bois en grume ; 186 mètres cubes de lattes et liteaux ; 57.990 kilos de verres à vitres ; 4.656 kilos de vitres et vitraux ; 207.257 kilos de briques ; 11.913 kilos de savons adoucis de plus de 50% de matières inertes ; 9.704 kilos de savons de toilette et de parfumerie ; 96.1 kilos de vernis de toute espèce ; 165.214 kilos de « corps blancs » d'entretien ; 21 mètres cubes de 1.725 kilos de goudrons et carton bitumé ; 3.774 kilos de produits de pharmacie ; 11.636 kilos de braie, bitume et esphalte ; 20.941 kilos de papiers, cartons et produits pour revêtement ; 2.879 kilos de confetti ou serpents.

A la gare. — M. Raoul Brumet, contrôleur de gare à Moulins, passe comme de 2^e classe à Clermont-Ferrand.

M. Antoine Butru, chef de train à Saint-Germain-des-Fossés, passe à Moulins.

M. Victor Garel, Gilbert Lavault et Denis Blaudin, conducteur à Moulins, passent chefs de train sur place.

Accident du travail. — Marcel Guillaumin, 23 ans, ajusteur, cours de Bercy, s'est blessé au pouce droit avec une pièce de fonte.

Le temps. — Hier, temps brumeux, doux ; Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 4° ; à midi, 8° ; maxima, 10° ; minima, 4° ; baromètre, 755 millimètres.

Les médaillés militaires. — Les membres de la 20^e section des médaillés militaires sont instamment priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu dimanche prochain, à l'hôtel de ville.

Ordre du jour : démission du bureau ; élection d'un nouveau conseil d'administration ; questions diverses.

Il ne sera pas envoyé de convocations individuelles.

Conférence. — Mercredi soir, à l'Américain, M. Place, avocat à Vichy, a fait la conférence annoncée sur le « Folklore comparatif des montagnes bourbonnaises et foréziennes », des « Légendes » du docteur Noëllas, et à Gasparid des « Contes » de l'Éclair.

Ce fut une brillante causerie, à la fois descriptive et littéraire, au cours de laquelle le conférencier évoqua de bien curieuses légendes.

La soirée du Comité des Fêtes. — Comme ses devancières, la soirée organisée mercredi soir, au théâtre, par le Comité des Fêtes a obtenu un magnifique succès.

Après lecture, par M. Léon Lotze, président, du rapport moral (rapport qui souligne le but de la Société) ; Renover le vieil esprit bourbonnais et secouer la torpeur endémique de notre cité. M. Grémillon, trésorier, fit connaître que l'actif du Comité, s'élevait actuellement à 5.000 fr. 40.

Puis la soirée fut livrée aux artistes locaux et à M. Lecocq, un illusionniste particulièrement expert.

On apprendit avec une égale ardeur les jeunes filles de la section d'éducation physique de l'U. P., dans leurs danses anciennes ; Mlles Desboubins et Crispin, deux soprano douées d'une voix superbe ; Mme Lacombe, très agréable chanteuse ; Mme et M. Durand, deux très belles artistes qui se firent honneur par leurs qualités artistiques et se firent unanimement appréciées ; et M. Lecocq, qui avait déjà conquis la faveur des Moulinois lors de la fête des Mutilés.

Un orchestre, dirigé par M. Delgouffre, remplaça, lui aussi, des braves artistes.

En résumé, excellente soirée qui marquera dans les annales du comité des fêtes.

YZEURE Anciens combattants. — L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 20 courant, à 14 heures, dans une salle de la mairie.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; compte rendu moral et financier de l'année ; renouvellement du bureau ; questions diverses. Tous nos camarades sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Fanfare d'Yzeure. — La fanfare d'Yzeure organisée pour le samedi 8 mars 1924, un grand lit masqué et travesti, qui réservera bien des surprises tant par son originalité que par le nombre imposant de ses membres.

De son côté, la section théâtrale annonce une

NEVERS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 17 janvier

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Teillard-Bois-Cour. On se souvient que ces deux prévenus étaient inculpés d'avoir pratiqué l'escroquerie dite « à l'assurance ». Teillard est condamné à un an d'emprisonnement. Comme il a déjà subi un certain nombre de condamnations il est relégué, mais M^l Lhospied, son avocat, nous a confié que l'affaire repasserait en appel à Bourges. Bois-Cour s'en tire avec 3 mois.

Nicolas Wetzler, 60 ans, raccommodeur de parapluies, sans domicile fixe comparé pour défaut de carnet anthropométrique. Jugement à huitaine.

Pour le même motif, Jean Lager, 62 ans, journalier, sans domicile fixe, est condamné à 3 jours d'emprisonnement.

Pierre Landon, 38 ans, et Félix Montluçon, 36 ans, chiffonniers à Nevers, sont condamnés, pour vol, le premier à 15 jours d'emprisonnement, le second à un mois et également 25 francs d'amende. Plaidoirie de M^l Lhospied.

Le jeune Henri Luquet, manœuvre à Nevers, se trouvant à bicyclette, a provoqué quelques blessures légères à un passant. Mme Luquet, civilement responsable, est condamnée à 50 fr. d'amende.

Pour infraction à la loi du 15 octobre 1874, loi concernant les nourrices, Mme Amélie Sanson, 29 ans, ménagère à Marzy, est condamnée à 21 francs d'amende.

Pierre Piver, 36 ans, domestique à Avriil-sur-Loire, pour violences, voies de fait et ivresse, obtient un mois de prison.

Antoine Monnet, 31 ans, sans profession à Champvert et Edmond Champvert, 43 ans, journalier, demeurant à Champvert, ont eu le tort de chasser sans permis et par un acte de négligence. Ils sont respectivement condamnés à 25 fr. et à 150 fr. d'amende.

René Laroche, 29 ans, épicer à Nevers, a commis diverses fraudes alimentaires. Renvoyé du jugement au 24 janvier.

Le 15 octobre, à Nevers, le polonais Kunowsky, 44 ans, journalier, a dérobé à son camarade de chambre Tolschik, 31 ans vêtements et une somme de 200 fr.

Après plaidoirie de M^l Hugon, Kunowsky est condamné à deux mois d'emprisonnement.

Au café des Baraques, à La Machine, le 10 décembre, les algériens Kadir Mohamed ben Ali, 23 ans, et Mokhtar, tous deux mineurs, s'énervèrent et se querellèrent. Kadir porta volontairement ou non un coup de couteau à M. François Renard, également mineur à La Machine, qui s'était interposé.

Après plaidoirie de M^l Lhospied Kadir est condamné à 3 mois de prison sans sursis.

Pour le cheval des Petites-Sœurs. — Nous avons reçu :

Table listing names and amounts: Mlle Alice Leblanc, pensionnat Sainte-Marie, à Moulins-Engilbert 10 00; M. Gobbet, à Soffin 20 00; Mlle Ernestine et Jeanne Aubouin, de Magny-Cours 5 00; Yves et Alain de Rouilly, château de Bouilly, Nevers 5 00; Anonyme près Limon 10 00; Anonyme près Brion 10 00; Anonyme de Planchez 10 00; Mlle veuve Gobillot, 15, rue de la Cathédrale, Nevers 10 00; M. Mabire, à Sully-la-Tour 10 00; Des braves gens de Dampierre-sous-Bouilly 10 00; Une anonyme de Decize en l'honneur de M. et Mme veuve Gobillot, 15, rue de la Cathédrale, Nevers 10 00; Guignole et Lili 2 00; X., à Biches 5 00; Total 187 00; Total des listes précédentes 1.888 95; Total général 2.075 95

Plainte. — Plainte pour coups volontaires a été déposée par Mlle Rose Moreau, demeurant en meublé, 27, rue du Rivage, contre son propriétaire, M. Balant, habitant à la même adresse. Une enquête est ouverte.

Trouvailles. — Réclamer à M. Drevet, 16, Impasse des Montaignes, un portemanteau ; M. Burdinal, pharmacien, place Champanne, un petit col en fourrure ; M. Armand Ville, rue Jean-Gauthier, une clef de mandoline ; Mme Gillois, 25, rue Sainte-Vallière, une peléline de dame.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt, Pierre Trépois, 43 ans, à Nevers (Nièvre), a été arrêté sous l'inculpation de vols.

État-civil : — Naissances. — Jean Milléroix, cours de l'Abbaye, 4 ; Jean X..., rue de Paris, 1.

Décès. — Louis Lejaullé, 58 ans, gardien aux Usines de la Pique, rue Francis-Garnier, 14 ; Marie Couillard, 69 ans, veuve de Jean Boilier, rue de Paris, 1.

LA 7 CV D.F.P. est visible au GARAGE BERTIN où elle peut être ESSAYÉE

DU 16 AU 22 JANVIER Emission d'Obligations à Lots

CRÉDIT NATIONAL

Prix d'émission : 480 francs, par titre de 500 francs rapportant 30 francs nets.

On souscrit sans frais

A LA BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

5, Place Guy-Coquille, NEVERS R. C. Seine 30752.

grande représentation pour le mercredi 12 mars. Voulat toujours faire de mieux en mieux et pour remercier son fidèle public de l'intérêt toujours grandissant qu'il porte à cette phalange, elle donnerait une célèbre comédie en trois actes signés Erioux et jouée par ses meilleurs artistes.

D'ailleurs nous donnerons de plus amples détails en temps utile au sujet de ces deux soirées intéressantes.

LURCY-LEVY GARDE PARTICULIER VOLÉUR

Les gendarmes ont procédé à l'arrestation de Armand Daume, 38 ans, garde particulier à Lurcy-Lévy, qui, profitant de l'absence de M. Aubrun, fermier au Rif, commença de Château-sur-Allier, s'était introduit chez ce dernier, lui volant 1.750 francs.

Daume a fait des aveux. Il a mis son acte sur le compte de la misère.

État-civil : — Décès. — Marie Lagoutte, femme Beuz, 50 ans ; Anne Arts, 53 ans ; Marie Bayon, femme Goudeau, 58 ans.

Mouvement de la population en 1923. — Naissances, 46 ; mariages, 30 ; décès, 60.

Le théâtre de Nevers est en vente dans tous les kiosques de Nice.

Après l'incident du Monument aux Morts

La suite du scandaleux incident qui s'est déroulé ces jours derniers devant le Monument aux morts, et contre lequel Paris-Centre a protesté, M. Hugon, maire de Nevers, a pris l'arrêté suivant :

Le maire de la ville de Nevers, officier de l'Instruction publique,

Vu la loi du 5 avril 1881, art. 97 ;

Considérant que certains incidents regrettables ont été motivés par le dépôt d'objets affectés sur les édifices publics et notamment sur le Monument aux Morts ;

Que l'ordre public ayant été troublé à cette occasion, ainsi qu'il appert de procès-verbaux dressés par M. le commissaire de police de la ville de Nevers, il échet, par application de l'art. 97 de la loi susvisée, de prescrire les mesures nécessaires afin d'éviter le retour de semblables incidents d'autant plus pénibles qu'ils se déroulent au pied du Monument destiné à commémorer la reconnaissance publique unanime pour l'héroïsme des Morts de la grande guerre.

Article premier. — Tout dépôt de quelque nature qu'il soit, est interdit sur les monuments publics ou à leurs abords.

Article 2. — Les agents affectés contrairement aux dispositions du présent arrêté, seront immédiatement enlevés par les soins de M. le Commissaire de police.

Art. 3. — Le commissaire de police de Nevers et de ses sous-voies, de prescrire les mesures nécessaires afin d'éviter le retour de semblables incidents d'autant plus pénibles qu'ils se déroulent au pied du Monument destiné à commémorer la reconnaissance publique unanime pour l'héroïsme des Morts de la grande guerre.

La messe du 21 janvier. — Contrairement à ce qui a été annoncé, la messe du lundi 21 janvier à Saint-Pierre sera dite exclusivement à la mémoire de Louis XV.

Une autre messe sera dite ultérieurement à la mémoire de Mac-Mahon.

Coups et blessures. — Hier matin, vers 6 h. 30, une querelle s'est produite, 5, rue Gabriel-Valette entre les époux Bernier, locaux, et Valet priétaires, les époux Fassin. Au cours de cette querelle, des coups ont été échangés de part et d'autre ; Mme Bernier a été blessée par ses adversaires.

Une enquête est ouverte.

CHATEAU-CHINON Consultations de grossesse. — Une consultation gratuite de grossesse va s'ouvrir très prochainement à l'hôpital. Destinée aux femmes enceintes, de la classe laborieuse, cette consultation aura lieu les mardi et samedi, à 9 heures du matin.

Nous ne saurions trop engager toutes les intéressées à s'y présenter. Elles trouveront près du médecin de la consultation, non seulement les conseils nécessaires pour mener à bien leur grossesse, mais encore, le cas échéant, tous les secours de l'art.

État-civil : — Naissances. — Estelle Mathieu, 21, rue du Quatorze-Juillet, aux Guéris, Cosne ; André Pierre, aux Rivières-Saint-Agnan, Cosne.

Publications de mariages. — Emile Chollet, cultivateur aux Sajois, commune de Cosne, et Berthe Sautet, à Cosne ; Firmin Saquet, chauffeur à Paris, et Marcelle Perriot, à Cosne.

Décès. — Auguste Berthelot, 81 ans, propriétaire, 49, rue de Paris ; Théodore Grigaut, 18 jours, 18, rue Garibaldi ; Marie Comau, 83 ans, veuve de Thomas Guillaume, 33, rue des Jardins.

Enquête. — Par arrêté du Préfet en date du 26 novembre 1923, une enquête est ouverte sur la demande et le dossier présentés par la Société d'études des Chutes de la Cure et des chemins de fer électriques de l'Yonne, en vue de la concession par l'Etat, avec déclaration d'utilité publique, d'une distribution d'énergie électrique aux Services Publics.

Les demande et dossier resteront déposés à la mairie jusqu'au 20 janvier inclus, où les personnes intéressées pourront venir les consulter.

COULANGES-LES-NEVERS Arrestation. — Pris en flagrant délit de vol, Léon Petit, 31 ans, domestique chez M. Etienne Taupin, négociant au Pont-Pain, commune de Coulange, a été mis en état d'arrestation.

État-civil. — François Moreau et Madeleine Mounet. — Pierre Molin, 85 ans.

Eloge des haies. — Il est rappelé aux habitants que, dans le but de préserver les chemins vicinaux et les chaumes communales non affermées et de maintenir leurs limites, un arrêté municipal prescrit l'élagage des haies qui les bordent. Ce travail devra être effectué sans faute, avant le 1^{er} mars.

IMPHY Grave accident. — M. Danjean, commerçant en vins à Imphy, passait rue de Chazeau avec un char-bancard, un portemanteau ; M. Burdinal, pharmacien, place Champanne, un petit col en fourrure ; M. Armand Ville, rue Jean-Gauthier, une clef de mandoline ; Mme Gillois, 25, rue Sainte-Vallière, une peléline de dame.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt, Pierre Trépois, 43 ans, à Nevers (Nièvre), a été arrêté sous l'inculpation de vols.

BOURGES

Cour d'appel

Jean Chambon, 27 ans, cantonnier au P. O. a été condamné le 5 décembre dernier par le Tribunal correctionnel de Bourges à 6 jours de prison et 100 francs d'amende pour vol de bois au préjudice de M. Randet.

ASSOCIATION AGRICOLE DE LA PREMIERE REGION

Le concours du Comité agricole de la première région se tiendra au local de la Mairie d'Angillon. Le conseil d'administration, qui vient de se réunir, a choisi la date de cette belle manifestation agricole, qui sera celle de dimanche 24 août 1924.

COMMISSION DU COUT DE LA VIE

Séance du 14 janvier. Boucherie : veau ; hausse constatée sur le cours du veau moyen, un relèvement correspondant des prix de détail qui sont ainsi fixés : poitrine et collet, 4,25 à 4,50 le demi-kilo ; jarret, 4,75 à 5,25 ; épaule et cote, 5,50 ; filet rôti cuit, 5,75 ; escalope, 7,75 ; mouton, sans tête, 12,50 ; bœuf et agneau en hausse légère qui pourra, si elle s'affirme, avoir sa répercussion sur le prix de détail ; charcuterie, sans changement.

COMMISSION CONSULTATIVE DES BLES ET FARINES

Séance du 14 janvier. La commission enregistre pour le 18 le cours de 65 à 90 francs le quintal départ. Le prix de la farine s'établit en conséquence à 124 à 124 francs le quintal rendu au boulanger. Il y a lieu de prévoir un relèvement du prix du pain en concordance avec celui de la farine.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 4,6, du jour 10 ; hauteur barométrique 768.

Prévisions : Nuageux à éclaircies, des ondées sont encore probables.

Etat civil : Naissances. — Pierre de Bény, rue de Baumont 41 ; Guy Staveland, rue Barbès 115.

Décès. — Marie Jeanard, femme Linard, 48 ans, rue de Sarrebourg 41 ; Antoine Chabreuil, 61 rue de la Placé ; Jean-Baptiste Nicolas, 43 ans, rue Gambon ; Marie Manjard, 61 ans, rue Gambon ; François Brest, 65 ans, rue Gambon ; Victoire Colas, veuve Penagot, 78 ans, enclous des Bénédictins ; Gustava Ubreau, 67 ans, route de Marmagne.

BESSAIS. Sans lumière. — Une contravention de 240 francs a été infligée à M. Pierre Desbrières, âgé de 40 ans, charretier à Laigny, commune de Charenton, pour défaut d'éclairage de sa voiture.

Insuffisance d'éclairage. — Alphonse Gaudry, 34 ans, boucher à Dizon, qui circulait dans le bourg de Courcaumont, malgré l'obscurité, avec une camionnette automobile non pourvue d'une lanterne à feu rouge à l'arrière, a été rencontré par les gendarmes qui l'ont gratifié d'un procès-verbal.

Fermeture tardive. — Paul Gravelle, 28 ans, subrogé au poste de la Grille, commune d'Ivoy-le-Pré, a été surpris par les gendarmes, établis avec un consommateur dans son établissement, après l'heure de fermeture réglementaire, se sont vu, l'un et l'autre, octroyer un procès-verbal.

LES AIX-D'ANGILLON. Mariages. — Jean Dubousson, cultivateur, et Germaine Vannier, domiciliés aux Aix ; Robert Bidault, ouvrier boulanger, et Germaine Jouffin, domiciliés aux Aix.

LIGNIERES. Ivresse. — Georges Allegret, âgé de 24 ans, marchand d'ânes à Lignières, a été trouvé par les gendarmes sur le champ de foire, où il discutait bruyamment et se trouvait en état complet d'ivresse.

Défaut d'éclairage. — Pour défaut d'éclairage de la voiture qui conduisait la nuit, dans la rue principale de Lignières, Alexandre Grillon, âgé de 32 ans, cultivateur aux Jonets, commune de Saint-Hilaire-en-Lignières, a été l'objet d'un procès-verbal.

MENETREOL-SUR-SAULRE. Vélo non éclairé. — Le jeune Pierre Bardy, 16 ans, cultivateur, demeurant chez ses parents à la ferme des Bernards, commune d'Ivoy-le-Pré, a été rencontré par les gendarmes au Heudicq « Le Bout du Pont », commune de Ménetreol-sur-Saulre, roulant la nuit sur une bicyclette, non pourvue d'une lanterne allumée.

Délit de chasse. — Armand Depardieu, 38 ans, fermier au domaine de « La Nobe », commune de Sainte-Montaine, a été surpris par les gendarmes, âgé de 22 ans, ont été surpris par les gendarmes au moment où, accompagnés de deux chiens destinés à rabattre les lapins, ils se disposaient à chasser ce gibier au furet dans une genêtrière dépendant de ladite propriété. Le domestique Berthelot était porteur d'un sac contenant un furet et des bourses, le patron, Depardieu, d'une serpe, et tous deux excitaient les chiens à quêter.

M. Depardieu a déclaré aux gendarmes qu'il avait l'autorisation de son propriétaire, propriétaire de la ferme, pour chasser le lapin avec bourses et furet dans toute l'étendue de la propriété, mais comme il le patron, ni le domestique n'étaient détenteurs d'un permis de chasse, ils se sont vu gratifier chacun d'un procès-verbal.

LA SEMAINE FISCALE

C'est M. Beaufre, président du syndicat d'initiative vierzonnaise et de commerce et de l'industrie, qui a désigné la Fédération des Groupements commerciaux et industriels du Cher, pour prendre part, du 21 au 25 janvier, aux travaux de la semaine fiscale organisée à Paris, par le comité démocratique d'études économiques.

M. Beaufre rendra compte de sa mission aux commerçants vierzonnaise, à l'assemblée générale du 27 janvier prochain.

ELECTIONS MUNICIPALES DE VIERZON-FORGES

C'est le 9 février prochain qu'aura lieu les élections pour trois conseillers municipaux de Vierzon-Forges, en remplacement de MM. Nivé, maire, et Delage, décedés, et Hugnet, démissionnaire.

Etat-civil. Naissances. — Odette Destourmignies ; Jacqueline Baudard ; Suzanne Hemmery.

Décès. — Edmond Chauveau, 53 ans ; Gustave Vauthier, 43 ans.

VIERZON-VILLAGE

Etat-civil. Naissances. — Pierre Malassant ; Madeleine Petit ; Edmond Moreau ; Paulette Lamer.

Décès. — Jeanne Mandereau, 43 ans ; Marie Plectem, 61 ans ; Louise Chesnot, 72 ans ; Pierre Fortat, 74 ans ; Henriette Fourré, 89 ans.

VIERZON-BOUR-ANEUF

Etat-civil. Naissances. — Jeanne Garret ; Régina Jouhaume ; Bernadette Soulat ; Simone Montrieux ; Pierre Marceau.

VIERZON-FORGES

Etat-civil. Décès. — Paul Lécuyer, 60 ans.

LOIRET

L'AFFAIRE DU VOL DU 131

L'adjudant Durand comparaitra devant le Conseil de guerre d'Orléans

Orléans, 17 janvier (de notre correspondant particulier). — « Paris-Centre » a relaté l'arrestation de l'adjudant Durand, du 131^e d'infanterie, inculpé de plusieurs vols commis au préjudice de son régiment.

La culpabilité du sous-officier fut établie dans de curieuses circonstances. Une somme assez importante venait d'être dérobée dans la caisse de la commission des ordinaux. Les soupçons se portèrent tout de suite sur l'adjudant Durand ; mais les preuves manquaient. Un officier résolut de démasquer le coupable. Il vint à lui et dit :

« Le voleur fut vraiment bien imprudent : il a laissé sur le coffre-fort des empreintes digitales d'une telle netteté qu'il sera découvert un jour ou l'autre ! »

L'adjudant se troubla. Convaincu que le soir même le voleur se rendrait à la commission des ordinaux, il se précipita dans la chambre des accusés. L'officier prit deux sous-officiers de se cacher dans le local.

Le soir, en effet, l'adjudant Durand enjambait l'une des fenêtres de la commission des ordinaux, et se précipita dans la chambre des accusés. L'adjudant Durand comparaitra prochainement devant le conseil de guerre d'Orléans. Il sera défendu par M^e Lasselaigne.

ORLEANS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

« Paris-Centre » a signalé qu'à la suite d'une grave affaire de meurtre de dans laquelle il avait été appelé à témoigner, un honorable habitant de Vitry-aux-Loges, M. Eugène Avezard, avait reçu des menaces de mort redoublées en vers de mirilton... et signées Cadet Rousseau. Les soupçons se portèrent d'abord sur une cultivatrice du pays.

Un expert en écritures, M. Blanluet, après un examen attentif de l'écriture de cette femme ayant déclaré que c'était elle, à n'en pas douter, qui avait écrit la lettre de menaces, le par qui d'Orléans allait engager des poursuites, quand la gendarmerie de la localité saisit, fort à propos, au domicile des époux Marcel Joudou, cultivateurs, du papier quadrillé semblable à celui dont s'était servi le miriltonneur anonyme.

Interrogés, les époux Joudou firent des aveux. Les « vers » avaient été composés par la femme et le mari, après avoir signé : Cadet Rousseau, avait porté le pli à son adresse. La femme de son propriétaire, une bicyclette et criminelle avait empoisonné le puits de M. Avezard.

Les époux Joudou ont comparu cet après-midi devant le tribunal correctionnel d'Orléans, présidé par M. Robert de Massy. Ils ont été condamnés à 200 francs d'amende chacun. Ils étaient défendus par M^e Vauquelin.

CHEVILLON

Le disparu est retrouvé. — « Paris-Centre » a signalé dernièrement la mystérieuse disparition du jeune André Maudet, 15 ans, qui, partit le 6 janvier livrer une vache à un cultivateur de Vimory, avait touché la somme de 1.550 fr. et n'était point revenu au domicile paternel.

Un Polonais, Amédée Borucki, cultivateur hacheron à Chevillon, a été surpris par les gendarmes, en possession de la bicyclette d'André Maudet, qu'il avait trouvée abandonnée contre le mur extérieur de la station.

CORBELLES-DU-GATINAI

Bicyclette abandonnée. — M. Michélin, chef de gare à Lercy-Corbellies, tient à la disposition de son propriétaire, une bicyclette de bonne qualité, a été trouvée abandonnée contre le mur extérieur de la station.

YONNE

AUXERRE

Etat-civil. Naissances. — Henri Cheminant ; Gisèle Dusnesne.

Décès. — Marguerite Dabremont 31 ans, épouse Dabremont ; Louis Poncet, 49 ans.

GEMILLY-SUR-SERAIN. Les exploits d'un travailleur étranger. — Un Polonais, Amédée Borucki, cultivateur hacheron à Chevillon, a été surpris par les gendarmes, en possession de la bicyclette d'André Maudet, qu'il avait trouvée abandonnée contre le mur extérieur de la station.

Arrestation d'un voleur. — Les gendarmes ont arrêté à Monetau Louis Dauvergne, qui avait escroqué 200 francs à la coopérative de distillation d'Auxerre.

CHEMINS DE FER ECONOMIQUES

Trains spéciaux mis en marche à l'occasion du concours d'animaux reproducteurs à Saint-Amand.

A. — Ligne de Châteaumeillant La Guerche. 1^{er} vendredi 25 janvier 1924. Spécial A (transport des bestiaux).

Sancoins, départ 10 h. 5 ; Angy-sur-Aubois, 10 h. 20 ; Neuilly-Lienasse, 10 h. 30 ; Rihmède, 10 h. 45 ; Laugère, 11 h. 20 ; Charenton, 11 h. 27 ; Saint-Amand Ville, arrivée, 11 h. 47.

Ce train prendra à Sancoins la correspondance du train régulier 450 venant de La Guerche. Départ de cette gare 9 heures.

2^e Mardi 29 janvier 1924. Train régulier 451, Saint-Amand-Ville, départ 8 h. 05 ; Sancoins, arrivée, 9 h. 55.

Spécial B. — Sancoins, départ, 10 heures ; Grossouvre, 10 h. 15 ; La Chapelle-Hugon, 10 h. 21 ; La Guerche, arrivée, 10 h. 32.

Ce train donnera la correspondance à La Guerche avec le 183, sur Sancergues. Départ de La Guerche 10 h. 45.

Dimanche 27 janvier 1924. Train spécial Lignières-Saint-Amand.

D. — Lignières, départ, 8 h. 43 ; Marçais, 9 h. 40 ; Saint-Amand-Mid., 10 h. 10 ; Saint-Amand-Ville, arrivée, 10 h. 15.

E. — Saint-Amand-Ville, départ, 17 h. 15 ; Saint-Amand-Mid., 17 h. 30 ; Crocy, 17 h. 45 ; Marçais, 18 h. 07 ; Lignières, arrivée, 18 h. 08.

Le 28 janvier, les trains de foire à Saint-Amand auront lieu.

Croisement : le train E croise à Lignières le train 204.

Le train 143 sera retardé d'une heure sur tout son parcours, les dimanche 27 et lundi 28 janvier et prendra l'horaire des jours de foire.

Saint-Amand, départ 16 h. 05 ; Laugère, arrivée, 16 h. 10 ; Dun-sur-Auron, arrivée, 17 h. 55.

LA VIEILLE CUISINE FRANÇAISE EST COMPOSEE DE TOUTES LES REGIOTES PROVINCIALES, QUI LAUT GOUTER SUR PLACE, LA OU L'ON TROUVE LES PRODUITS QUI LES COMPOSENT.

ÉCOLE MODERNE

Cours complets primaires et secondaires. Baccalauréat. Brevets. Concours administratifs. Transcriptions. 50 bis, rue Victor, Paris 15^e.

MONTARGIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un réchaud à gaz fait deux victimes

Clermont, 17 janvier (par téléphone de notre correspondant particulier). — Hier matin, vers 7 heures, l'attention des locataires d'un immeuble place Sully, à Chamalières, était attirée par des gémissements qui semblaient venir d'un logement occupé par les époux Migon. Ils frappèrent et n'obtinrent aucune réponse. Ils coururent prévenir la gendarmerie, qui enfonça la porte. Aussitôt une forte odeur de gaz se répandit dans la chambre à coucher.

On trouva Mme Migon étendue toute habillée sur le plancher, son mari, vêtu seulement d'une chemise, était couché en travers du lit et ne donnait plus signe de vie.

On transporta aussitôt les malheureux à l'Hôtel-Dieu, mais tous les soins prodigués à M. Migon furent inutiles.

L'état de Mme Migon, quoique très grave, n'est pas désespéré.

Les époux Migon étaient très unis et leur situation assez élevée. On ne pense pas qu'ils aient voulu se suicider. D'ailleurs, d'après les constatations qui ont suivi, l'accident aurait été causé par l'éclatement d'un tuyau de caoutchouc d'un réchaud à gaz sur lequel Mme Migon faisait sa cuisine.

La victime Jean-Baptiste Migon, 64 ans, est originaire de Veyre-Mouton.

UNE COMMUNE QUI CHERCHE UN MAIRE

Depuis plusieurs jours, la commune de Bourg-Lastic essaye en vain d'être une municipalité. Malheureusement la situation qui pourrait être créée par son élection, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passeraient à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

PUY-DE-DOME

Un réchaud à gaz fait deux victimes

L'UNE D'ELLES A SUGGOMBE

Clermont, 17 janvier (par téléphone de notre correspondant particulier). — Hier matin, vers 7 heures, l'attention des locataires d'un immeuble place Sully, à Chamalières, était attirée par des gémissements qui semblaient venir d'un logement occupé par les époux Migon. Ils frappèrent et n'obtinrent aucune réponse. Ils coururent prévenir la gendarmerie, qui enfonça la porte. Aussitôt une forte odeur de gaz se répandit dans la chambre à coucher.

On trouva Mme Migon étendue toute habillée sur le plancher, son mari, vêtu seulement d'une chemise, était couché en travers du lit et ne donnait plus signe de vie.

On transporta aussitôt les malheureux à l'Hôtel-Dieu, mais tous les soins prodigués à M. Migon furent inutiles.

L'état de Mme Migon, quoique très grave, n'est pas désespéré.

Les époux Migon étaient très unis et leur situation assez élevée. On ne pense pas qu'ils aient voulu se suicider. D'ailleurs, d'après les constatations qui ont suivi, l'accident aurait été causé par l'éclatement d'un tuyau de caoutchouc d'un réchaud à gaz sur lequel Mme Migon faisait sa cuisine.

La victime Jean-Baptiste Migon, 64 ans, est originaire de Veyre-Mouton.

UNE COMMUNE QUI CHERCHE UN MAIRE

Depuis plusieurs jours, la commune de Bourg-Lastic essaye en vain d'être une municipalité. Malheureusement la situation qui pourrait être créée par son élection, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passeraient à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Le conseil municipal, le maire de Lastic, M. Hugues Coupât, donna il y a quelques temps sa démission. L'adjudant fut alors chargé par le préfet de convoquer le conseil pour être un nouveau maire. Hélas ! la première convocation ne donna aucun résultat, la seconde non plus et à la troisième, seuls, trois conseillers répondirent à l'appel.

Enfin après de patientes efforts l'adjudant réussit à amener dans la salle de la mairie une dizaine de conseillers — juste le quorum —.

M. Bordronnet accepta de poser sa candidature. Mais le premier tour de scrutin donna 5 voix à M. Bordronnet et 5 autres à M. Coupât, maire démissionnaire.

Les conseillers s'amusaient ! Au second tour, même résultat ; troisième tour même résultat, à part ceux que les 5 voix de M. Coupât passèrent à M. Bertucat.

On trouva cependant une solution. M. Bertucat, ancien doyen d'âge, fut proclamé maire.

Comment alimenter les vaches pour avoir beaucoup de lait

Personne n'ignore que l'alimentation a une importance énorme dans la production du lait ; mais l'on semble trop souvent oublier qu'un supplément de lait ne peut être obtenu que par un supplément de nourriture, et qu'une vache qui, bien alimentée, serait capable de fournir 3.000 litres de lait, peut n'en donner que 2.000 litres si la qualité et la quantité de la nourriture attribuée sont insuffisantes.

Pour obtenir le maximum de lait compatible avec l'aptitude de l'animal, pour que la mamelle produise tout ce qu'elle est susceptible de donner, il faut que l'alimentation de la vache laitière réponde à certaines conditions :

1^o Elle doit tout d'abord être abondante, car la vache étant un ruminant exige pour le bon fonctionnement de son appareil digestif un fort poids d'aliments de lest.

2^o Elle doit être nutritive, car son rôle est d'apporter à l'animal tous les éléments qui sont nécessaires d'abord à son entretien puis à sa production lactée. On voit donc que les rations doivent être établies de façon à répondre aux besoins précis de chaque animal ; pour une mauvaise laitière, un engraissement onéreux, alors que pour une bonne laitière, une alimentation insuffisante aurait pour résultat de provoquer l'amaigrissement et une diminution de la sécrétion lactée.

De plus certains éléments doivent se trouver en grande proportion dans les rations ; par exemple les principes azotés qui se retrouvent dans le lait (40 grammes de caséine par litre) et qui manquent en général dans les aliments de la ferme. C'est pourquoi il est indispensable d'ajouter aux rations composées de produits de l'exploitation des aliments concentrés riches en azote comme les tourteaux. Ils font également des phosphates, que nous ne possédons pas d'ajouter aux fourrages dans les régions pauvres en cet élément, mais plutôt de répandre dans les cultures, et du sel que l'on peut donner en arrosant les fourrages avec de l'eau salée, ou en mettant un bloc de sel geme dans la mangeoire.

3^o L'alimentation doit être aqueuse. Le lait en effet contient 85 % d'eau ; aussi une vache qui donne par jour 15 litres de lait doit-elle recevoir 13 litres d'eau de plus qu'une vache laitière ; mais on a remarqué que la meilleure façon de fournir cette eau était de donner des fourrages très arides. Dans le cas où l'on ne possède que des fourrages secs, il est bon de les faire macérer, et de donner de plus les grains et les tourteaux en barbotage. Il faut aussi être bien persuadé que le « mouillage au ventre » n'existe pas et qu'il est impossible d'augmenter la production en lait d'une vache en lui faisant ingérer une très grande quantité d'eau.

4^o Elle doit être saine. Se baigner de donner des plantes, soit toxiques comme la digitale, le datura, le colébrague, soit à savoir que l'on prononce de ceux-ci, les crucifères, comme les choux navets et navettes, les aux et certaines graines sont susceptibles de communiquer un mauvais goût au lait lorsqu'ils sont pris en grande quantité.

Eviter les produits altérés, moisissus ou trop fermentés. C'est ainsi que le mélange paille hachée ou balles et cossettes de betteraves doit avoir subi légèrement la fermentation alcoolique, mais n'avoir pas atteint la putréfaction qui peut amener des accidents. Si certains cultivateurs ont pu occuser les tourteaux d'avoir communiqué un mauvais goût à leur lait, c'est qu'ils avaient employé des tourteaux mal conservés, altérés, achetés pour leur bon marché.

5^o La régularité doit être également une qualité primordiale. On doit donner les repas aux mêmes heures, afin d'assurer la tranquill

Etude de M^e BOUQUILLARD
docteur en droit,
notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE MAISON
A Nevers, à l'angle de la rue
de la Poissonnerie (n^o 20 et 22)
et du Pont-Cizeau, comprenant
cinq pièces, Terrain à bâtir attenant.

S'ad. à M^e BOUQUILLARD,
7538

Cabinets d'Affaires

Gabinet L. NERAULT
11, rue des Arènes, à Bourges
Tél. 3-00.
Reg. Com. Bourges 9,913

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
DEUXIEME AVIS

Suivant acte sous-signatures
privées en date à Nevers, du
deux janvier mil neuf cent
vingt-quatre, Monsieur et Mad.
me RIGNAULT, boulangers, de-
meurant, 10, Place Saint-Lau-
rent, à Nevers, ont vendu à
Monsieur Louis BOURGAT,
demeurant à Ezezan (Allier).
Le fonds de commerce de
Boulangerie qu'ils exploitaient
à Nevers, 10, Place Saint-Lau-
rent.

Les oppositions, s'il y a lieu,
seront reçues dans les dix jours
qui suivront l'insertion du pré-
sent avis, au siège du fonds
cédé.

7423

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME INSERTION
Suivant acte, sous signatures
privées, en date du 31 décem-
bre 1923, non enregistré, mais
qui le sera dans les délais lé-
gaux.

M. Marcel GLAUMONT, négo-
çant, et Mme Marie MOURON,
son épouse, demeurant ensem-
ble à Nevers, 10, rue Jean-Jau-
rés.

ont vendu à
A. M. PIC Maurice René Louis
Lucien, propriétaire, et Mme
Hélène Octavie Victorine LAU-
RENT, son épouse, demeurant
ensemble à Saint-Amand-en-
Puisaye.

Le fonds de commerce de dé-
tail et demi-gros de Bois et
Charbons, comprenant la clientè-
le et l'achalandage y attachés,
les différents objets mobiliers,
le matériel servant à son ex-
ploitation et les marchandises
existants dans ledit fonds exploi-
té sous le nom de chantiers
M. Marcel GLAUMONT, 10, rue
Jean-Jaurès, à Nevers.

Cette vente a été faite aux
clauses et conditions conte-
nues dans ledit acte.

La prise de possession, a eu
lieu le 1^{er} janvier 1924.

Les oppositions, s'il y a lieu,
devront être faites au domicile

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

de M. et Mme PIC, 10, rue Jean-
Jaurès, à peine de forclusion,
dans les dix jours de la pré-
sente insertion, faite en renou-
vellement de celle parue dans
ce même journal, à la date du
8 janvier 1924.
Pour deuxième insertion :
Maurice PIC, 7425

GARAGE outillé à céder de
suite dans petite ville du Cen-
tre. Pressé. Grande facilité de
paiement.
Bureau du Journal. 7380

IMPRIMERIE TYPO. avec
hébdomadaire, belle installa-
tion et logement assuré par
propriétaire, à céder pour rai-
son de santé, sous-préfecture
du centre.
Bureau du journal. 7758

Vente de propriétés

JOLIE MAISON D'ANGLE
dans quartier central de Moulins.
Confort moderne.
A vendre à l'amiable.
Libre de location au 24 juin.
S'adresser à M^e MONNAC,
notaire à Moulins, 17, place de
Paris. 7684

Locations

On Offre
APPARTEMENT 5 PIECES, au
1^{er} et 2^{es} étages, à Pouilly-
sur-Loire (Nièvre), et cuisine,
grenier, caves, eau et terre
pour légumes.
S'ad. à M. PICAULT, pro-
priétaire, à Pouilly-sur-Loire.
7749

Ventes

CHEVAUX. — Deux bons
chevaux demi-trait ; plusieurs
camions, tombereaux, charlots,
harnais.
Bureau du journal. 7719

CHIENS. — Deux chiens cor-
nards de chasse conviendrait
à chasseur chassant seul, 60
frs lun.
S'adresser à M. Abel LECLERC,
garde à Villeneuve-sur-Yonne
(Yonne). 7599

TAUREAU, 80 mois, cause
consanguinité.
M. LOISY, La Serre, par
Luthenay-Uxeloup (Nièvre).
7754

JUMENT. — Forte jument de
trait, robe noire, garantie pleine
agée de 3 ans.
Bureau du Journal. 7632

CHOUX RAVE, 10.000, prix
modérés.
S'adresser à M. HERMANN,
à Saint-Eloi (Nièvre). 7774

VOITURE à roues à capote,
en bon état ; ALAMBIC cuivre
rouge.
à céd. à M. PICAULT, pro-
priétaire, à Pouilly-sur-Loire.
7750

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an.
2 bouts, s. de café, s. de dan-
se, s. de banquet, s. à m.,
cuis., 5 ch., fournil, ch. à fa-
rine, 2 ch. comm., nomb.
dépend., jard. clos, prix à déb.
On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1883. — **BOULANGERIE-PA-
TISSERIE**, plein centre v.
bourg. Bail 11 ans, loy. 910 fr.
2 quin. 1/4 par jour, 500 dans
zaites croissants par mois),
plus pâtis., peu de portage.
On place net 10.000 fr. Bout.,
s. à m., cuis., 3 ch., ch. d'ou-
vriers, cour, fournil, écurie,
lavoir, dépend. Prix à déb.,
facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

1884. — A céder pour se re-
tirer. **MARECHALERIE - BU-
VETTE**, tenue 27 ans, bail à
vol. (vend. propr.), aff. 50.000 fr.
(30.000 fr. march., 10.000 fr.
march. agric.) On place net
6.000 fr. par an. Très belle in-
stall., logt. agréable, jard. Prix
à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1856. — **EPICERIE-BUVETTE**
VINS à emporter, quartier neuf
de ville S. M., bail 17 ans,
loy. net, aff. 100.000 fr. à 18 %
sans personnel, 2 bouts, s. à
m., cuis., 4 ch., 2 cab., cour,
jardin, prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

1870. — **BOULANGERIE-EPICERIE-BUVETTE**, bonne cam-
pagne. Bail 12 ans, loy. 1.100
francs, aff. 3 quint, par jour
et 200 fr. en épicerie-buvette.
On place net 20.000 fr. par an